



LA ROUTE RANDONNEE DECOUVERTE

Du 28 juillet au 3 août 2024.
Rassemblement le samedi 27 juillet.

LA FICHE D'INSCRIPTION EST INDIVIDUELLE.

Nom :

Prénom :

N° de Licence :
(Préciser FFE ou autre)

(Optionnel): Je n'ai pas de licence FFE pour l'année 2024, je demande à l'organisation de me la fournir:

Nous vous contacterons par téléphone afin de nous communiquer les éléments nécessaires. Tarif licence pratiquant mineur 25€, majeur 36€.

Je joins un chèque du montant correspondant à l'ordre de l'association découverte du patrimoine à cheval.

Adresse :

Ville :

Département :

Région :

Courriel : **(merci de remplir lisiblement afin de recevoir les informations nécessaires) :**

@

Téléphone portable :

Date de naissance :

Sexe :

!!Joindre à votre dossier d'inscription une feuille de format A4 indiquant en grandes lettres: vos NOM, PRENOM et le NOMBRE DE CHEVAUX à parquer dans un seul et même parc.

Celle-ci sera plastifiée par nos soins et devra être accrochée à votre matériel de clôture, elle servira aux bénévoles pour la surface dédiée à votre parc sur le bivouac. Il en est de même pour les personnes qui souhaitent le faire par leur propre moyen.



EQUIDES PRESENTES : Renseignements obligatoires

Nom de l'équidé :

N° sire :

N° Transpondeur :

N° UELN :

Joindre la copie des papiers de l'équidé et du carnet de vaccination

Date du dernier rappel des vaccinations obligatoires selon la législation en vigueur:

--/--/----

Si vous n'êtes pas le propriétaire de l'équidé présenté :

Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Tel du propriétaire :

Si vous êtes mineur(e), coordonnées de l'adulte accompagnateur responsable :

En cas d'urgence Nom et N° tel de la personne à contacter :

Vous serez (cocher)

Cavalier

Meneur et groom

Assis attelage

*Accompagnateur

Vététiste

Marcheurs

*Si vous êtes accompagnateur indiquer le/les randonneurs que vous accompagnez :

*Si vous êtes cavalier, veuillez indiquer votre niveau d'équitation :

*Si vous êtes meneur d'attelage, veuillez indiquer le nombre de chevaux :

*Si vous êtes loueur d'équidé, veuillez indiquer les coordonnées du loueur :

*L'accompagnateur est la personne qui seconde un randonneur. Il monte le parc destiné au cheval de la personne qu'il accompagne. Il s'occupe du suivi du véhicule du ou des randonneur(s) qu'il accompagne ainsi que du transport du matériel de clôture. Il bénéficie des repas, spectacles, visites proposées bivouac et douches. **Il a interdiction d'emprunter le parcours balisé de la Route Randonnée Découverte.**

Vous souhaitez participer (cocher) :

Du 28 Juillet au 31 Juillet 2024 rassemblement le samedi 27 (4 premiers jours)

Du 31 Juillet au 3 août 2024 rassemblement le mardi soir (4 derniers jours)



Toute la durée de la randonnée du 28/07/24 au 03/08/2024

Pour les personnes inscrites les quatre derniers jours, si vous souhaitez dîner la veille avec les participants cochez la case :

Dîner du mardi 30 juillet 2024: 22€ (le paiement s'effectue à l'inscription, merci de l'ajouter à l'acompte).

Pour les personnes inscrites les quatre premiers jours, si vous souhaitez prendre le petit déjeuner le matin de votre départ (le jeudi) avec les participants cochez la case :

Petit déjeuner du jeudi 1 août 2024: 10€ (le paiement s'effectue à l'inscription, merci de l'ajouter à l'acompte).

MERCI DE PRECISER VOTRE BOISSON HABITUELLE LE MATIN

Pour votre petit déjeuner: Café : Lait/chocolat : : Thé :

Vous souhaitez (cocher).

Faire suivre votre véhicule
(Les matins d'itinérance, un convoi est organisé afin que vous déposiez votre véhicule à l'étape du soir. Ceci afin que vous puissiez garder votre véhicule toute la semaine si vous le souhaitez. L'organisation vous rapatriera sur l'étape de départ du jour à l'aide d'un bus.
Attention nous attirons votre attention sur le fait que l'horaire journalier de votre départ en randonnée sera dépendant de la durée du convoi .

Laisser votre véhicule à votre étape finale afin d'être libre de votre horaire de départ les matins d'itinérance (Nous transporterons vos bagages et matériel durant toute la durée de votre participation. **Vos horaires de départ journalier seront ainsi libres à partir de 7h30.**
Attention ! Vous devez vous rendre au point de rassemblement par vos propres moyens
Le lieu de stationnement vous sera communiqué par mail ou téléphone.

Je choisis le tarif correspondant: 7 jours

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Cavalier, Meneur 1 ou 2 Chevaux, groom 7 jours, assis attelage | 750€ |
| <input type="checkbox"/> Vtt, Marcheur 7 jours | 675€ |
| <input type="checkbox"/> Transport Bus/personne | +50€ |
| <input type="checkbox"/> Enfants moins de 12 ans 7jours(cavalier, marcheur, attelage ou vtt) | 595€ |



- Ados de 12 à –de 16 ans 7 jours(cavaliers, marcheurs, attelage ou vtt) 645€
- Accompagnateur 7 jours 505 €

Je choisis le tarif correspondant : 4 jours

- Cavalier, Meneur 1 à 2 Chevaux, groom ,assis attelage 4jrs 530€
- Vtt, Marcheur 4jours 480€
- Transport Bus + 30€
- Enfant moins de 12 ans 4 jours(cavalier, marcheur, attelage ou vtt) 400 €
- Ados de 12 à – de 16 ans 4 jours 420€
- Accompagnateur (groom) 4 jours 375 €

TOUS VIREMENT REÇUS DEPUIS L ÉTRANGER: SUISSE ET ROYAUME UNI devront régler 18€50 en supplément pour chaque virement. Ceci correspondant au frais bancaires qui sont facturés à l'association.

Aucune personne non inscrite à La Route Randonnée Découverte n'a l'autorisation de passer la nuit sur le lieu de bivouac, de participer aux visites, d'avoir accès aux douches ou de rejoindre les randonneurs sur l'étape de la pause du déjeuner.

**Montant de l'acompte à verser à l'inscription :
Cocher et joindre le chèque correspondant.**

- Adulte 7 jours 300€ + BUS si option choisie
- Adulte 4 jours **vous versez l'intégralité de votre engagement + bus**
- Enfant -12ans 7 jours 238 €
- Enfant -12 ans 4 jours **vous versez l'intégralité de votre engagement**
- Ados – de 16 ans 7 jours 258€
- Ados – de 16 ans 4 jours **vous versez l'intégralité de votre engagement**
- Accompagnateur 7 jours vous versez 202€
- Accompagnateur 4 jours : **vous versez l'intégralité de votre engagement**



POUR TOUTE INSCRIPTION COMPLETE reçue AVANT LE 30 Mars:

Pour les inscriptions 7 jours : Il vous sera déduit à votre arrivée 20 € sur le solde.

Pour les inscriptions 4 jours : Veuillez déduire 15€ avant de régler par chèque l'intégralité (cachet de la poste faisant foi).

Paiement par chèque libellé au nom de: **Association Découverte du Patrimoine à Cheval**.
Possibilité de virement bancaire, **Attention** les frais bancaire facturés à l'association pour les virements reçus depuis l'étranger dont Suisse et Royaume-Uni sont à la charge de la personne inscrite et doivent être réglés le jour du virement.

Demande de RIB par mail à: laroutedusel.organisation@gmail.com

Que vous soyez cavalier, meneur, marcheur, accompagnateur ou vététiste, l'inscription sera **validée à réception du dossier complet et versement de l'acompte.**

ASSURANCES et documents à fournir

A votre inscription :

-Votre numéro de licence (si vous en possédez une) avec copie du document

Et

-Votre attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant couverture sortie sportive.

- la copie du passeport de votre équidé avec les vaccins **obligatoires** tamponnés par un vétérinaire.

A votre arrivée :

-Votre certificat médical mentionnant la pratique sportive pour une randonnée de 7 ou 4 jours. Daté maximum de un mois avant le départ de la randonnée.

-Si rappel : La copie du passeport de votre équidé avec les vaccins obligatoires au jour du départ effectués et tamponnés par un vétérinaire.

La copie de ces documents est OBLIGATOIRE pour tous les participants.

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

Association Découverte du patrimoine à cheval Hameau de Serres 12310 Palmas d'Aveyron.



FICHE TECHNIQUE

Matériel à prendre :

Gilet phosphorescent (prévoir en cas de brouillard!) + un élément phosphorescent pour l'équidé.

Tente et duvet.

Pour tous les participants, prévoir une ou **deux gourdes**, une lampe torche, un vêtement de pluie, des chaussures de rechange.

Les affaires de toilette. Un maillot de bain.

Le Casque.

Pour les cavaliers et meneurs :

Le soir votre (vos) cheval (chevaux) sera (seront) dans un parc avec votre matériel. à l'emplacement qui vous sera indiqué par les bénévoles .

Nous transportons si vous le souhaitez votre matériel de clôture.

Il doit être rassemblé et emballé par vos soins dans un grand sac ou avec des tendeurs.

Le sac dans lequel le matériel sera rassemblé doit être identifié par la fiche mentionnée sur le dossier d'inscription.

Nous conseillons à chacun d'identifier son matériel par un signe particulier (initiales, marquage couleur... au choix).

-12 piquets de clôture dont **Minimum 5 en FER** avec marquage personnalisé (afin d'éviter toute perte) sur chacun.

- ruban dans **ENROULEUR obligatoire** avec poignée.

-poste de clôture électrique (**les postes très lourds comme les batteries de véhicules ne sont pas acceptés pour le montage des parcs par les bénévoles**).

- 2 seaux par cheval.

-1 vache à eau pour la journée.

- 1 licol et 1 longe de rechange (longe pour mettre à l'attache).

-Prévoir pharmacie de premier secours pour vous et votre cheval.



Transport et navettes

Formule 1: Si vous ne faites pas suivre votre véhicule chaque jour :

Vous avez la possibilité de le laisser directement à l'étape d'arrivée.

Un espace prévu à cet effet sera disponible et fléché.

L'organisation ne prend pas en charge la surveillance des véhicules laissés sur l'étape d'arrivée. Vous devez vous rendre à l'étape de départ par vos propres moyens.

Chaque jour, vos bagages personnels seront transportés à l'étape du soir par nos services. Vos horaires de départ en matinée seront davantage libres qu'en formule. Les dates et l'itinéraire sont communiqués sur le site internet.

Aucune possibilité de transport en bus ne sera possible si vous n'y avez pas souscrit à votre inscription.

Formule 2 si vous souhaitez faire suivre chaque jour votre véhicule :

Chaque matin à heure précis un transfert a lieu.

Mené par un bénévole, le convoi des véhicules se rend jusqu'à l'étape du soir.

Sur place, après avoir garé votre véhicule, un bus assurera votre transfert jusqu'au bivouac (**n'oubliez pas d'y souscrire lors votre inscription sur le dossier**) point de départ de votre journée. Les dates et l'itinéraire sont communiqués sur le site internet.

Aucune annulation pour l'option BUS n'est possible après votre inscription.

Repas

Les repas compris inclus dans votre inscription sont:

Participants 7 jours: petit déjeuner, déjeuner et dîner du samedi soir jour de rassemblement au samedi soir étape finale.

Participants 4 premiers jours: petit déjeuner, déjeuner et dîner du samedi soir jour du rassemblement au mercredi soir.

Participants 4 derniers jours: petit déjeuner, déjeuner et dîner du mercredi matin au samedi soir étape finale.

Les repas sont assurés matin midi et soir. Seuls les participants inscrits pourront avoir un repas.

Suivant le programme, consultable sur le site 1 mois avant le départ.

Les participants ayant un régime particulier ne sont pas pris en compte, toutefois il est possible de le préciser sur le dossier d'inscription, l'organisation fera de son mieux auprès des restaurateurs concernés.

La description du matériel à prendre indique la nécessité de prendre votre gourde durant la semaine de randonnée. L'association ne fournit pas de bouteille d'eau ni de gourde. Il vous appartient de prendre votre matériel personnel de randonnée. Les



randonneurs auront à leur disposition les branchements d'eau à chaque bivouac matin et soir.

Sanitaires

Des douches, lavabos et toilettes seront à disposition des randonneurs dans des équipements souvent publics près des lieux de campement. Prévoir un maillot de bain, pour les douches communes type stade de foot.

Itinéraire

Tous les jours les itinéraires vous seront communiqués. Pour des raisons conventionnelles sur des passages **punctuels privés**, aucune carte ne sera distribuée ou téléchargée. Les itinéraires sont reconnus et balisés. Le type de balisage vous sera indiqué le jour du départ. La distance entre les étapes du soir est d'environ 20 à 37 km avec une pause déjeuner.

L'assurance de l'organisation ne couvre que le circuit défini et balisé sous sa responsabilité.

Service médical et vétérinaire

Les services vétérinaires ou si besoin d'un maréchal ferrant seront à la charge du propriétaire de l'animal et devront être acquittés sur place.



La Route Randonnée Découverte

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(À lire par tout participant inscrit)

Toute personne inscrite à La Route Randonnée Découverte organisée par l'association découverte du patrimoine à cheval déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de s'y conformer.

La Route Randonnée est une randonnée sans esprit de compétition, qui doit s'accomplir dans le respect du cheval, de l'environnement, de la propriété privée et bien sûr des autres participants, quel que soit leur moyen de locomotion.

Article 1 – Supports publicitaires

Aucun support publicitaire ne sera admis en dehors de ceux apposés par l'organisation.

Article 2 - Inscription et annulation

Vous pouvez vous inscrire pour la totalité du parcours ou pour les quatre premiers jours ou les quatre derniers jours.

L'arrivée des participants se fait la veille du départ.

Pour les randonneurs inscrits pour l'intégralité de la randonnée, le repas du soir est inclus.

Pour les randonneurs inscrits les quatre derniers jours, le repas de la veille du départ reste à la charge du randonneur. Il doit être réglé à l'inscription.

L'arrivée le matin même du départ ne donne lieu à aucun remboursement.

Les personnes inscrites pour la totalité de la randonnée : Les inscriptions ne seront enregistrées qu'à l'encaissement de l'acompte représentant 40%, le solde devra être réglé au plus tard le jour de l'arrivée.

Les personnes inscrites les quatre premiers ou les quatre derniers jours, versent à l'inscription l'intégralité de la somme due.

En cas d'annulation de la part de la personne inscrite, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des sommes versées ne peut être réclamé à l'association organisatrice. Toutefois il est possible pour chacun de souscrire une assurance annulation auprès de compagnies d'assurances spécialisées. Il vous appartient de la choisir et d'y souscrire.

L'abandon en cours de parcours ne donne droit à aucun remboursement.

La modification des options ne donne droit à aucun remboursement.

En cas d'annulation de la part de l'association organisatrice, les sommes versées seront remboursées par chèque sur demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception. Le simple remboursement des sommes versées délie l'organisation de tout engagement et l'exempte de toutes indemnités envers le participant.



Article 3 - Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés en responsabilité civile pour sortie sportive et couverture du risque incendie des bâtiments et forêts, dégâts aux cultures.

Les participants devront posséder une licence sportive en cours de validité ou une assurance individuelle accident et un **CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE** ainsi qu'une assurance individuelle responsabilité civile couvrant le(s) cheval(aux) enregistré(s) sur le dossier d'inscription.

Le port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers et vététistes.

Dans le cas du non-respect de cette obligation, le cavalier ou vététiste déclare décharger l'organisation de toute responsabilité due au non usage de cette protection.

L'annulation d'une inscription étant toujours génératrice de frais, il est possible de souscrire auprès de votre assureur habituel ou d'une assurance spécifique les garanties nécessaires.

L'organisation est couverte par une assurance « responsabilité civile ». Elle agit en qualité de coordinateur entre les participants d'une part, et les prestataires de services d'autre part. Il en résulte notamment qu'elle ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout accident, blessure, irrégularité détérioration des effets, pertes, vols ou autres. Les participants devront être assurés par leur responsabilité civile pour leurs dommages propres. Si les circonstances l'y obligent, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou les animations.

Article 4 – Sécurité, règles sanitaires et Niveau Meneur d'attelage, équipier, cavaliers, marcheurs, vététistes, chevaux.

La Route Randonnée Découverte à cheval ou en tant que meneur nécessite un niveau d'équitation au moins équivalent au galop 4 d'attelage.

Chaque meneur doit avoir préalablement vérifié son matériel qui doit obligatoirement respecter les normes au jour du départ.

Les cavaliers doivent être à l'aise aux trois allures et avoir une connaissance du cheval en extérieur suffisante.

Chaque participant inscrit s'engage à respecter les règles sanitaires selon la législation en vigueur pendant sa participation.

Les chevaux devront obligatoirement remplir les conditions suivantes : *Etre en parfaite condition pour randonner.

* Etre ferrés ou porter des protections type hipposandales, leur permettant de randonner.

*Provenir d'une écurie indemne, depuis 30 jours, de toute maladie contagieuse pour l'espèce équine (certificat vétérinaire) et ne présenter aucun signe clinique de maladie.

Pour être valable, l'ensemble des pièces devra avoir été certifié et visé par un vétérinaire ou un officier des haras et présenté au contrôle vétérinaire au départ de la manifestation. Les participants doivent se présenter avec le document d'identification du cheval et les vaccins officiels de la grippe équine pour les chevaux français et de la rage pour les chevaux étrangers. Un contrôle sanitaire peut être effectué le jour du départ.



La Route Randonnée Découverte pour les marcheurs inscrits à la totalité du parcours nécessite un niveau de marche soutenue. Pour les cyclistes, seuls les vélos de type VTT ou tout terrain (électrique ou non) ont la possibilité de participer.

NB: Attention aux chiens! Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident causé par les chiens. Les parties lésées seraient alors invitées à se retourner contre les propriétaires des chiens en cause.

L'édition 2024 ne permettra pas sur une grande partie de l'itinéraire de prendre les chiens sur l'itinéraire balisé (vaches en estive et arrêté préfectoral ou municipal interdisant leur présence sur le parcours).

Article 5 -Participants mineurs.

Les jeunes randonneurs de moins de 18 ans devront être accompagnés d'un adulte et préciser sur le dossier d'inscription les coordonnées de la personne responsable durant la randonnée. Le tout validé par les responsables légaux.

Article 6- Matériel pour parquer les chevaux.

Les cavaliers et meneurs d'attelage devront prendre leur propre matériel de clôture pour les parcs de leurs chevaux.

Les entraves ne remplacent pas les parcs ou l'attache. Attention tous chevaux entravés doivent être parqués la nuit ou à l'attache.

Le matériel doit être marqué (marquage personnalisé sur piquets, enrouleur, poste, seaux) et rassemblé à l'aide d'un grand sac ou tendeurs pour le montage d'un seul parc.

Le randonneur doit indiquer à l'aide d'une fiche plastifiée son nom ainsi que le nombre de chevaux à parquer dans le parc.

Article 6 bis – Parcage des chevaux et douches chevaux

La responsabilité du parcage des équidés appartient au propriétaire de chaque équidé.

Dans la mesure du possible, l'équipe de bénévoles assure le pré-montage de votre parc avec votre matériel.

Il appartient à chaque propriétaire d'équidé de vérifier et finaliser le montage du parc de son propre équidé avant de le lui installer.

En cas d'incident, l'association se décharge de toute responsabilité.

Attention le pré-montage de votre parc à cheval(aux) est dit simple : « 4 côtés », une entrée.

Le matériel sera confié aux membres de l'organisation chargés de pré-monter les parcs. _

Si vous ne souhaitez pas confier à l'organisation le montage de votre parc, veuillez le signaler sur la fiche d'inscription.

Vous devrez monter votre parc aux endroits qui vous seront indiqués par les bénévoles chaque jour.

Les douches des équidés **peuvent être** proposées selon la logistique des étapes. Elle vous sera alors indiquée par l'organisation.



Article 7 - Accompagnateur

Un accompagnateur est une personne qui seconde un randonneur (ex. il conduit le véhicule, monte le parc...) mais qui **n'emprunte pas le parcours balisé**. Il bénéficie des repas, visites organisées et diverses animations proposées. **Attention! Toute personne inscrite en tant qu'accompagnateur aperçue sur le parcours balisé se verra facturé immédiatement du montant total en tant que Randonneur.**

Article 8 - Transport des véhicules.

Afin de pouvoir partir le plus tôt possible le matin, l'organisation vous propose de garer vos véhicules à votre étape finale. L'équipe de bénévoles se chargera de transporter les affaires de chaque randonneur. Il est obligatoire d'en informer l'organisation sur dossier d'inscription avec vos coordonnées téléphonique. L'organisation prendra contact et vous indiquera le lieu exact pour stationner le véhicule.

Article 9 – Reconnaissance

Les participants se verront remettre un bracelet qu'ils devront porter obligatoirement pour l'accès aux repas et animations.

Article 10 – Régime alimentaire particulier.

Les participants ayant un régime alimentaire personnel ne sont pas pris en compte. Dans le cas de régime alimentaire pour raison médicale, sur attestation, à la condition de le mentionner sur dossier d'inscription, l'organisation fera de son mieux afin de contacter les prestataires de la restauration et s'adapter.

Article 11- Eviction

L'organisation se réserve le droit de faire appel aux représentants de l'ordre public et de solliciter le départ de tout participant qui perturberait le bon déroulement de la randonnée; Ceci sans remboursement du montant de l'inscription. L'organisation se réserve le droit d'éviction de toute personne qui suivrait la randonnée et profiterait de la structure d'organisation sans être légalement inscrite.

Article 12 – Bien-être animal.

Le bien-être des animaux est à la base de l'esprit de la Route Randonnée Découverte, toute personne faisant preuve de mauvais traitement envers un cheval, un chien ou tout autre animal, pourra être exclue par l'organisation.

Article 13 – Droit à l'image.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître.

Article 14 -Tous randonneur inscrit à La Route Randonnée Découverte doit respecter les règles de prudences suivantes :

- Pour voyager loin, **je ménage ma monture** en gérant son allure selon sa condition physique, la nature du terrain et le relief



- Je conserve les distances entre les chevaux (minimum 1,50 m)
- Lorsque je monte un cheval qui **botte**, je le signale aux autres cavaliers en attachant **un ruban rouge à la queue**.
Les harnais des attelages porteront au moins un grelot
- Je ne trotte pas sur le goudron en descente à cause des risques de glissade.
- Je ne double pas au galop un cavalier ou un groupe de cavalier.
- Je reste visible par tous temps et à toute heure en m'habillant de couleurs claires et en portant des bandes réfléchissantes de nuit.
- Je garde avec moi un cure pieds en promenade.
- Je respecte la faune, la flore, la géologie et les sites rencontrés sur mon parcours en **ne jetant pas de mégots, ni rien qui ne puisse prendre feu ou polluer**.
- Pour éviter que mon cheval piétine des espèces sauvages ou cultivées je ne sors pas des chemins et sentiers balisés, **je ne traverse ni les cultures ni les plantations**.
- Je referme derrière moi les barrières que j'ai ouvertes.
- Je suis courtois avec toutes les personnes rencontrées sur mon parcours.
- Quand je croise des promeneurs, je ralentis l'allure et je prends mes distances.

Je soussigné(e),,
déclare accepter et respecter toutes les clauses de ce règlement concernant ma participation à la Route Randonnée Découverte. Signature (Nom et prénom)



Accord d'utilisation d'image(s) personnelle(s) pour participant(e)

majeur(e)

En conformité avec la législation actuelle, nous devons demander aux participant(e)s leur autorisation manuscrite afin de pouvoir utiliser les images de la Route Randonnée Découverte sur laquelle ils peuvent figurer.

Mention à reproduire de manière manuscrite pour un(e) participant(e) majeur(e) :

« Je soussigné(e), nom & prénoms....., atteste par la présente, donner l'autorisation aux organisateurs de la Route Randonnée Découverte , d'utiliser aux fins de promotion de la Route Randonnée Découverte, les images (photographies, vidéos, etc..), prises sur l'itinéraire et/ou lors des haltes de la randonnée, me concernant et/ou concernant, nom & prénoms m'accompagnant.

Conformément à la législation en vigueur, je reconnais donner cet accord libre de droits pour l'utilisation de ces images pour la presse, Internet, ainsi que pour tous les supports médiatiques existants et/ou à venir.

Fait en exemplaire(s), à Le pour faire valoir ce que de Droit.

Signature avec mention « Bon pour accord » »



Accord d'utilisation d'image(s) personnelle(s) pour participant(e) majeur(s) accompagné(e) d'enfant(s) mineur(s)

Mention à reproduire de manière manuscrite pour un(e) participant(e) majeur(e) accompagné(e) d'un ou de plusieurs enfants mineurs :

« Je soussigné(e), nom & prénoms, atteste par la présente, donner l'autorisation aux organisateurs de la Route Randonnée Découverte , d'utiliser aux fins de promotion de la Route Randonnée Découverte, les images (photographies, vidéos, etc..), prises sur l'itinéraire et/ou lors des haltes de la randonnée, me concernant et/ou concernant, les enfants mineurs :

nom & prénoms m'accompagnant, et :

- nom & prénoms,

enfant(s) mineur(s) m'accompagnant, pour le(s)quel(s) je reconnais avoir autorité pour donner cet accord.

Conformément à la législation en vigueur, je reconnais donner cet accord libre de droits pour l'utilisation de ces images pour la presse, Internet, ainsi que pour tous les supports médiatiques existants et/ou à venir.

Fait en exemplaire(s), à Le pour faire valoir ce

